

COMMUNIQUE DE PRESSE

Bordeaux, le 9 novembre 2022

Réunion des conseils de bassin viticole Bordeaux-Aquitaine et Charentes-Cognac



Fabienne Buccio, préfète de la région Nouvelle-Aquitaine, a présidé les conseils de bassins viticoles « Bordeaux-Aquitaine » et « Charentes-Cognac » ce mercredi 9 novembre à Bordeaux, accueillis par les professionnels du conseil de bassin Bordeaux-Aquitaine. Les filières viticoles jouent un rôle essentiel dans l'économie de la Nouvelle-Aquitaine et partagent, au-delà de leurs spécificités locales, de nombreux enjeux. Pour la troisième fois et après une édition 2021 à Cognac, les filières se sont retrouvées à Bordeaux pour évoquer leurs sujets communs.

En présence des représentants de la filière et des collectivités, les sujets principaux abordés ont été **les démarches liées à la formation, l'emploi et l'attractivité des métiers des filières viti-vinicole**, un point

sur l'approvisionnement en gaz pour la filière des eaux-de-vie de Charentes et **la gestion du potentiel viticole 2023**

→ **Récolte 2022**

Les filières Cognac, Pineau des Charentes et Vins IGP Charentais et Autres Moûts ont donné des éléments sur la récolte 2022 qu'ils estiment satisfaisante. Malgré les aléas climatiques importants rencontrés cette année (gel, grêle et sécheresse), les vendanges et vinifications se sont bien déroulées et la qualité des différents vins est maîtrisée. Pour Bordeaux, le millésime 2022, plus faible en quantité que les années précédentes, s'annonce excellent en qualité quelles que soient les couleurs.

→ **Point sur la filière des vins de Bordeaux**

À cette occasion, les professionnels de la filière des vins de Bordeaux ont précisé qu'ils travaillent activement à un plan filière de sortie de crise à l'échelon national. Les propositions concerneraient des aides conjoncturelles de crise de court terme mais aussi des leviers de moyen terme tels des outils de régulation, le développement de la contractualisation, un développement de la politique assurantielle, les blocages sur la réforme HVE, l'utilisation de l'eau ou encore le développement bas carbone.

→ **Démarches emploi, formation et attractivité des métiers de la filière viti-vinicole néo-aquitaine**

Les professionnels des deux bassins ont échangé sur les démarches autour de l'emploi, de la formation et de l'attractivité des métiers entreprises au sein des interprofessions viti-vinicoles :

- sur le vignoble de Bergerac-Duras : Après les premiers constats réalisés en 2018-2019, la filière a fait le choix de travailler prioritairement sur l'attractivité de son vignoble et sur le renouvellement générationnel. En 2023 la filière souhaite lancer un travail collectif sur l'emploi et la formation en se rapprochant des acteurs locaux et des entreprises de la filière permettant de traiter les nombreux thématiques (RSE, Communication, Hébergement...).

- l'attractivité des métiers de la vigne et du vin est un enjeu central de la pérennité de la filière des vins de Bordeaux. Dans ce contexte, des partenariats forts avec les professionnels de l'emploi, de l'orientation, de la formation et de la santé au travail ont été consolidés. Cela a permis la signature d'une convention entre les Etablissements de Travaux Agricoles et la Préfecture pour un meilleur encadrement de ce secteur. Cette dynamique amène également le CIVB à proposer des outils collectifs pour améliorer l'attractivité des métiers de la vigne et du vin, accompagner les exploitations viticoles dans leur politique de fidélisation et de gestion des compétences et assurer une bonne qualité d'accueil et d'hébergement du personnel saisonnier.

- le vignoble Charentes-Cognac est engagé dans une croissance durable et place l'attractivité et l'emploi au cœur de ses priorités. Pour cela, les professionnels du Cognac ont souhaité étendre les compétences du BNIC au début de la mandature en cours. Un plan d'actions a été structuré et mis en œuvre en partenariat avec les principaux acteurs publics et privés de l'emploi et du recrutement en Nouvelle-Aquitaine avec notamment : une participation à la semaine de l'emploi viticole organisée par les Sous-Préfectures de Cognac et Jonzac en mai 2022 ; la mise en place de plusieurs projets avec le soutien de la Région Nouvelle-Aquitaine dont le développement d'un réseau d'ambassadeurs métiers ; la création d'une marque employeur collective #CognacAuCoeur à destination des professionnels de l'emploi, de la formation et des candidats ; le soutien et le développement de formations ciblées en région.

→ **Approvisionnement en gaz pour la filière des eaux-de-vie de Charentes**

Dans le contexte de crise énergétique actuel des échanges ont eu lieu sur la question des approvisionnements en gaz des filières Cognac et Pineau des Charentes. Des arbitrages pourraient avoir lieu cet hiver en cas de pénurie et les filières eaux-de-vie de Charentes sont revenues sur leurs spécificités et contraintes en matière de distillation en vue d'anticiper tout impact négatif sur la production et les marchés.

Lors du conseil des bassins viticoles, les appellations Cognac et Pineau des Charentes ont rappelé leur vive inquiétude sur la mise en place de quotas étudiée par les pouvoirs publics en insistant sur le fait qu'au-delà du dommage causé à la filière et à l'économie locale, une réduction forcée de la production aurait aussi un effet sur la balance commerciale du pays dans laquelle le Cognac joue un rôle important. Les deux appellations ont également ré-affirmé la priorité donnée à la R&D et les expérimentations actuellement en cours au sein de la filière Cognac avec notamment l'adoption d'équipements permettant d'améliorer l'efficacité énergétique de la distillation.

→ **Le potentiel de production des vignobles**

Dans le cadre du dispositif de gestion du potentiel viticole, les conseils de bassins viticoles ont donné **un avis favorable aux demandes de limitation des plantations nouvelles de vignes** présentées par l'ensemble des appellations d'origine protégées (AOP), des indications géographiques protégées (IGP) et par le vignoble sans indication géographique (VSIG) pour 2023.

Afin d'éviter les risques d'offre excédentaire et de dépréciation de ces appellations, la croissance de ces vignobles sera limitée en Gironde à 1.5 hectare pour la plupart des AOC et 1 hectare pour les VSIG ; à 100 hectares en AOC de la Dordogne, l'appellation Côtes de Duras et l'IGP Périgord, et enfin à 8 hectares pour l'IGP Atlantique.

Pour le bassin Charentes-Cognac, la croissance du vignoble sera limitée à 3129 hectares pour l'AOC Cognac, 1 hectare pour l'AOC Pineau des Charentes, 100 hectares pour l'IGP Charentais et 35 hectares pour les VSIG.

Après examen par les instances nationales de l'INAO et de FranceAgriMer, un arrêté interministériel fixant ces limites sera publié avant le 1er mars 2023 pour permettre aux viticulteurs de déposer leurs demandes individuelles de plantations de mi mars à mi mai 2023.



